

Projet d'un parc éolien sur les communes de Honnelles et Dour

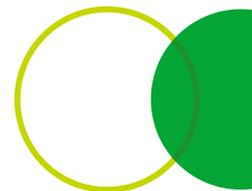
Réunion d'information Préalable
30 mai 2023

Bienvenue
à toutes et tous



Intervenants

- **Présidence et secrétariat (conformément au code de l'Environnement)**
Autorités communales de Honnelles
- **Demandeur**
Luminus – Benoît Van Geebergen, François Desmaré et Marie Arys
- **Bureau d'étude agréé par la Région wallonne**
Sertius – Tanguy De Jaegere
- **Animation et coordination**
Com-Une – Caroline Humblet



Agenda

19h00 : Accueil, introduction et procédure officielle

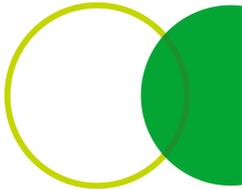
19h10 : Présentation du projet éolien

- Contexte
- Demandeur - Luminus
- Avant-projet

19h25 : Présentation du contenu de l'étude d'incidences sur l'environnement par Sertius

19h40 : Questions et réponses

20h20 : Mot de conclusion et clôture de la réunion



Introduction et procédure officielle



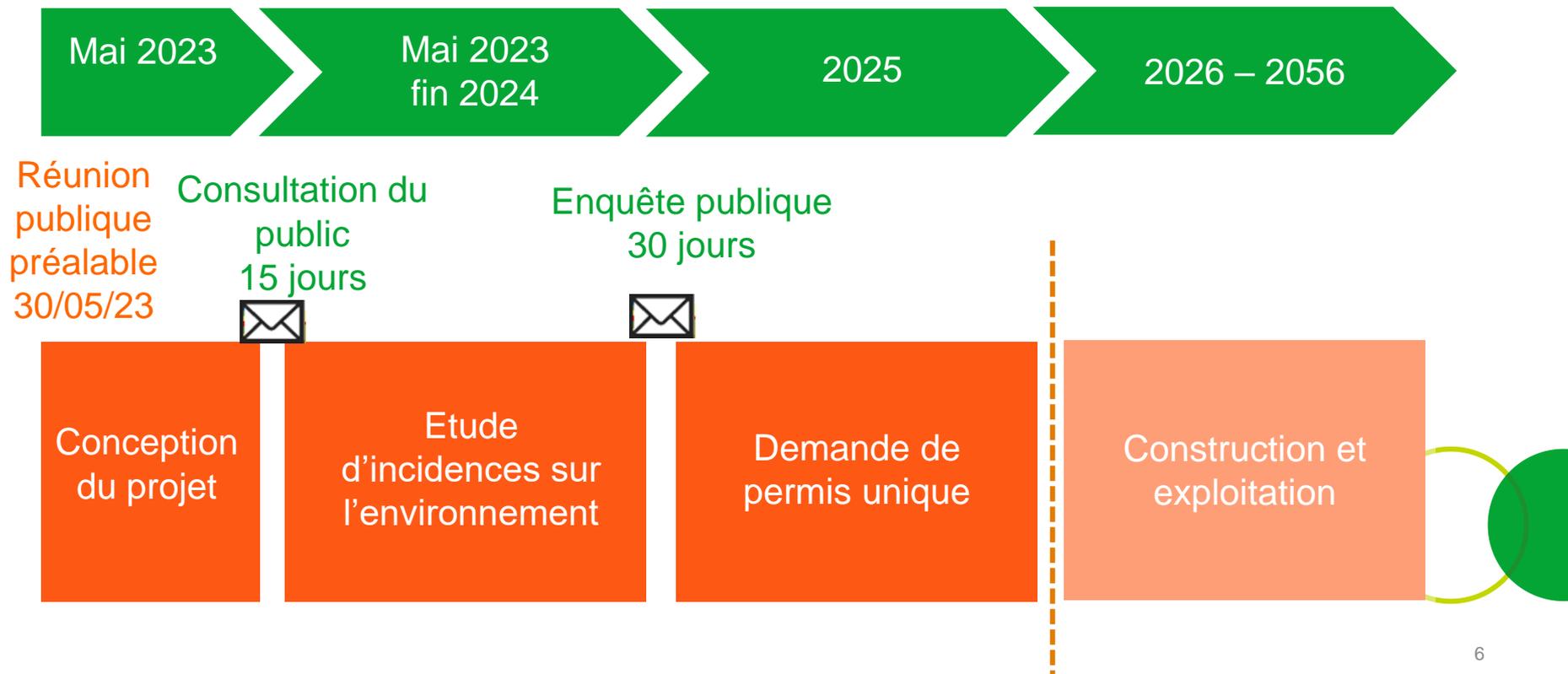
Objet de la réunion d'information publique

- Permettre au demandeur de présenter son projet au public
- Permettre au public :
 - de s'informer,
 - d'émettre ses observations et suggestions,
 - de présenter des alternatives techniques pouvant être raisonnablement envisagées par le demandeur,
 - De mettre en évidence des points particuliers à aborder lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Votre participation en amont du dépôt de la demande de permis unique s'inscrit dans une démarche de **concertation** et de **participation** afin que Luminus puisse adapter son projet le cas échéant.



Les étapes de l'avant projet, calendrier estimatif



Comment participer à la consultation du public ?

- Participer à cette réunion d'information préalable et faire part de vos remarques pour les personnes présentes
- L'ensemble sera consigné dans un procès-verbal officiel
- Remettre vos avis, proposition d'alternatives et remarques par écrit jusqu'au **14 juin 2023** :
 - Collège Communal de Honnelles, Administration Communale, Rue Grande 1 7387 Honnelles
 - avec copie à Luminus, rue de la Barrière, 44 à 4100 Seraing ou benoit.van.geebergen@luminus.be



Contexte



Pourquoi développe-t-on des projets éoliens

Objectifs européens:

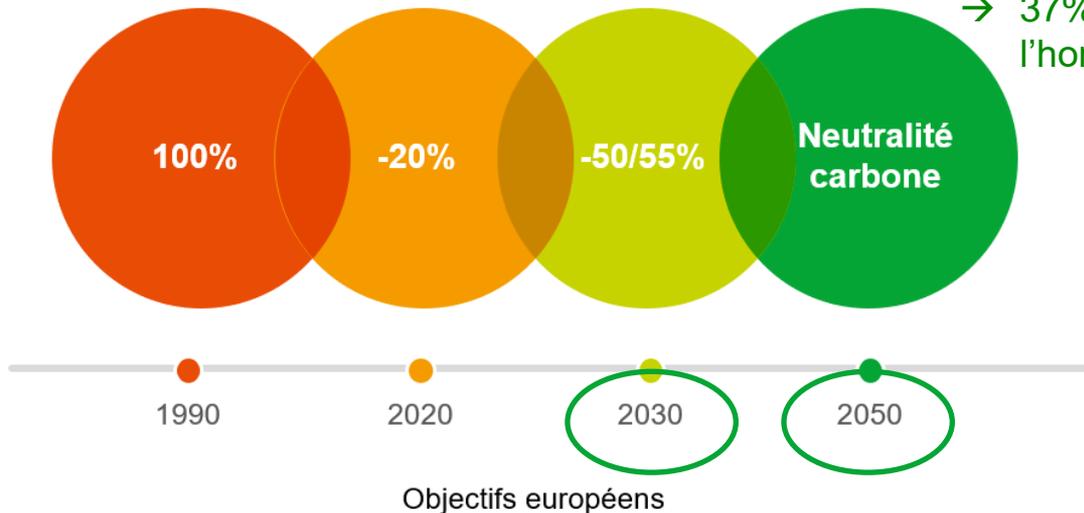
Transcrits dans tous les états membres, à l'échelon national et régional

Vers la neutralité carbone en 2050

En Wallonie :

Plan Air Climat Energie
(PACE)

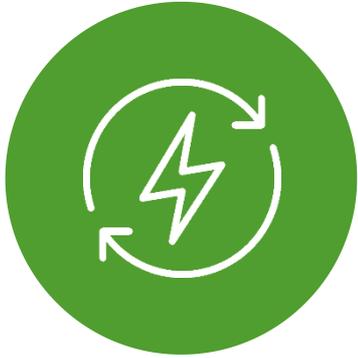
→ 37% d'électricité verte à
l'horizon 2030



Sobriété, efficacité énergétique et décarbonation sont les éléments de solution pour atteindre la neutralité carbone

Consommation d'énergie

Production d'énergie



Sobriété énergétique

Utiliser l'énergie
consciemment et sobrement



Efficacité énergétique

Réduire la consommation
énergétique



Décarbonation

Produire de l'électricité
décarbonée

Objectifs wallons en matière de production d'énergie renouvelable éolienne

Situation fin 2022 :

- 492 éoliennes installées
- 1.296 MW



Objectifs wallons (Plan Air Climat Energie 2030)

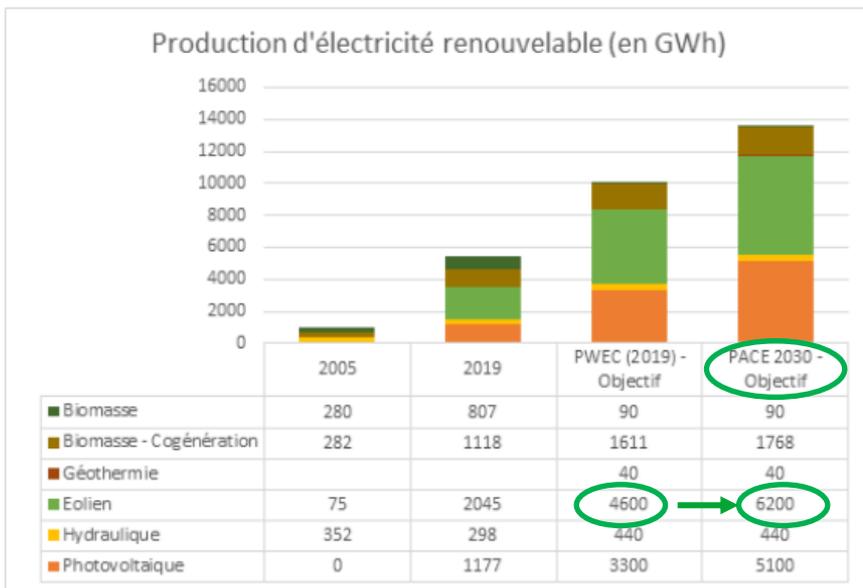


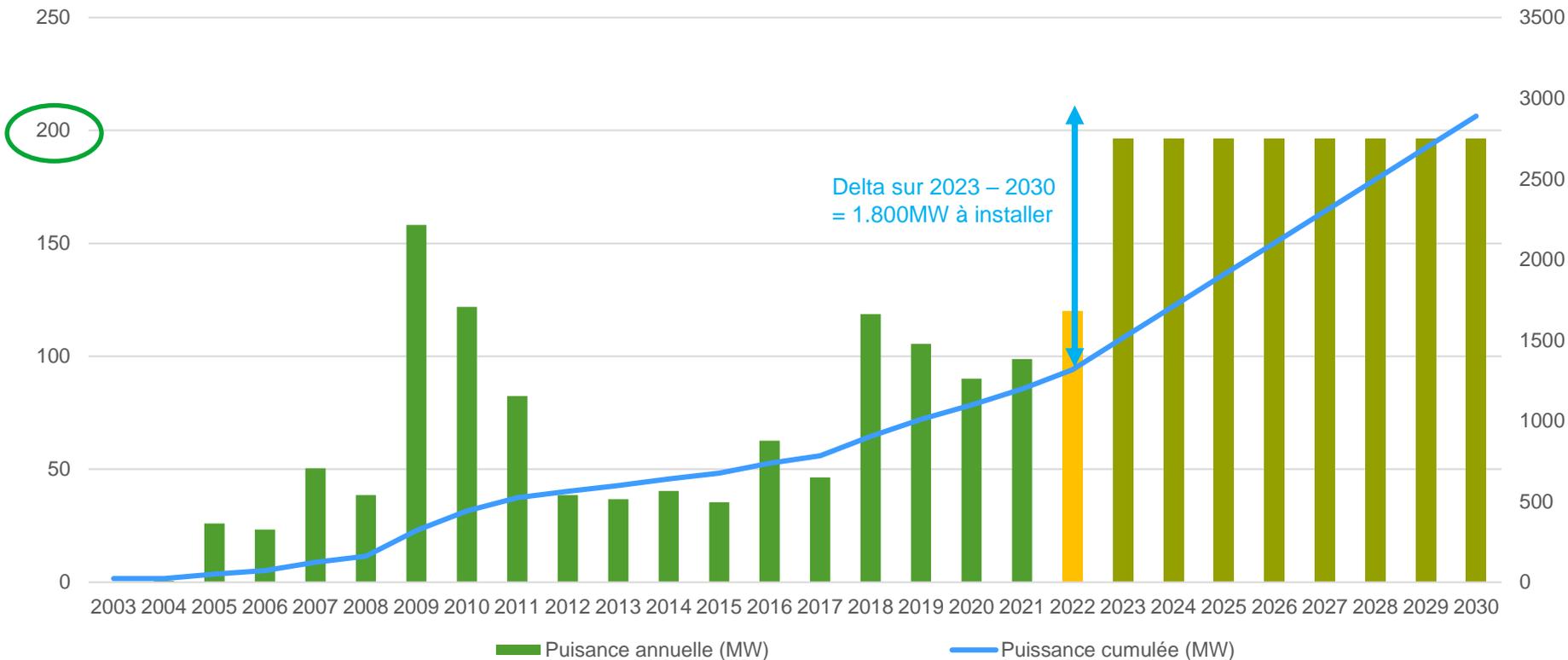
Figure 9 : Evolution de l'électricité renouvelable par technologie en 2005, en 2019, en 2030 dans le PWEC de 2019 et dans le PACE 2030

Objectif (énergie éolienne) 2030:

6.200 GWh/ an (1.800.000 ménages) – PACE 2030

→ Nécessite un supplément de capacité d'environ 1.800 MW à installer entre 2023 et 2030 (plus du double de la capacité actuelle)

Evolution des capacité installées pour atteindre les objectifs wallons



Profil du demandeur





Luminus

Construisons un avenir énergétique neutre en CO₂ conciliant préservation de la planète, bien-être et développement grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants.



Produire de l'électricité

Être leader en énergies renouvelables et en solutions de flexibilité



Fournir de l'énergie

Fournir une énergie verte et abordable, apporter du confort à nos clients



Offrir des solutions énergétiques

Sécuriser et réduire la consommation via notre réseau de professionnels

Grâce à nos équipes engagées et pOOOsitives

En accélérant l'innovation pour améliorer nos métiers et inventer notre avenir



ALL TOGETHER
TOGETHER EACH ACHIEVES MORE

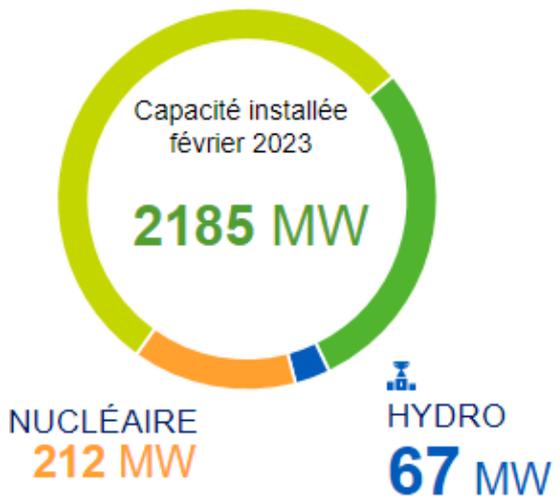
CUSTOMER FIRST
OUR CUSTOMERS ARE OUR BEST AMBASSADORS

ENTREPRENEURSHIP
WE BEHAVE AS OWNERS

Produire
de l'électricité

Un parc de production diversifié

Notre production

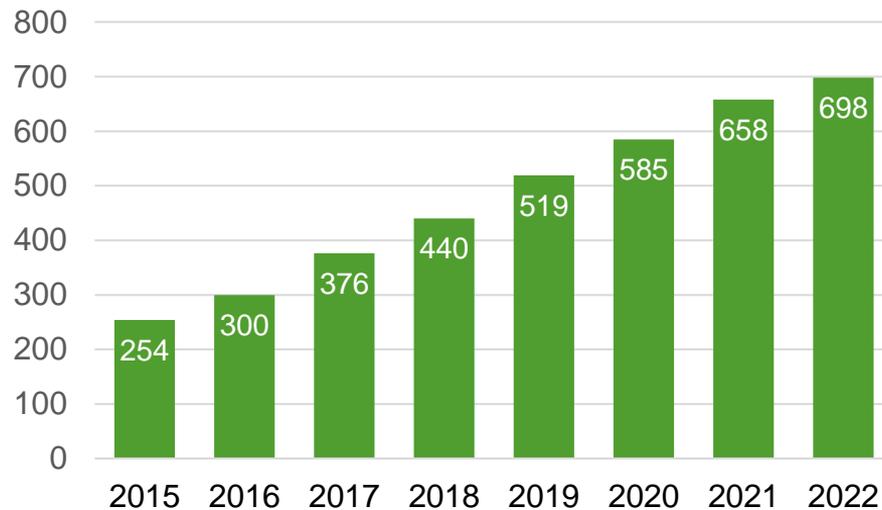


Produire
de l'électricité



Une forte croissance en éolien terrestre

Capacité éolienne installée de Luminus
(MW)



L'avant-projet

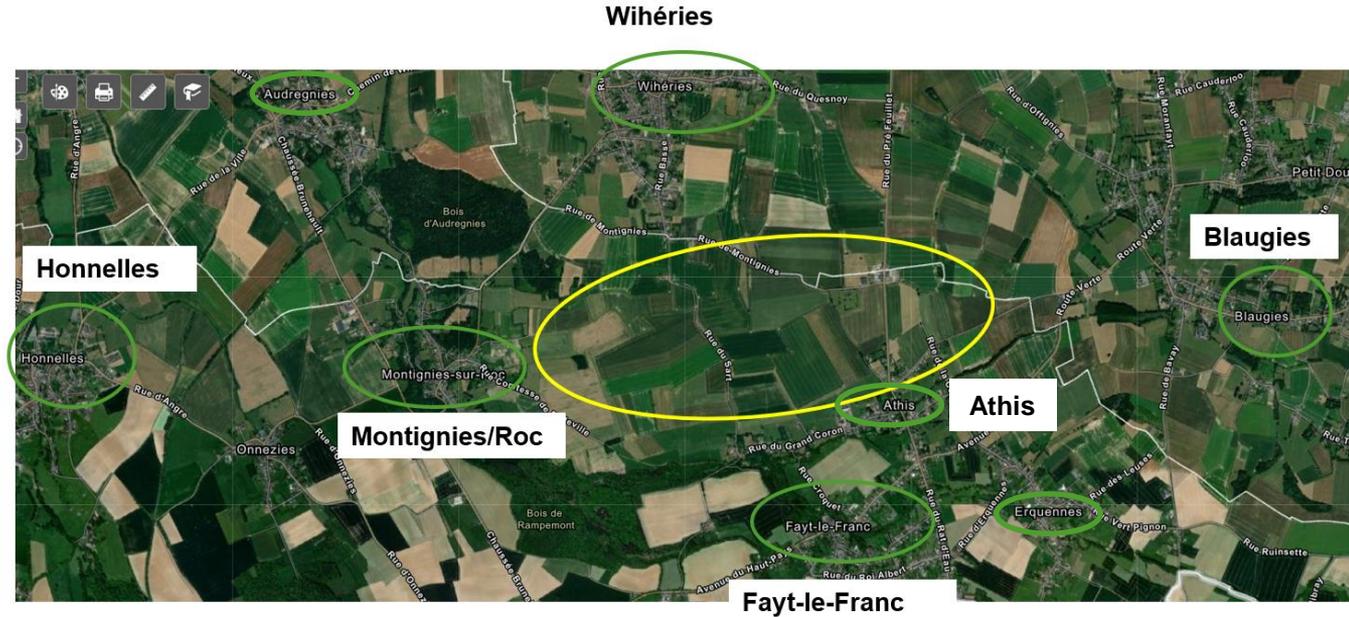


Contexte du développement de l'avant-projet

- Luminus a analysé les zones potentielles pour un parc éolien sur le territoire des communes de Honnelles et de Dour.
- Une zone éloignée des villages (**distance de 600m**) et des maisons hors des villages (**> 450m**) a été retenue, car disposant d'un très bon gisement de vent et rencontrant tous les critères pour le développement d'un parc éolien.
- Dans les faits, pour les maisons situées en zone d'habitat, cette distance est même supérieure à 600m, par exemple:
 - Environ 650 m des habitations de la rue Comtesse de Belleville
 - Environ 700m des habitations de la rue de Bavay
 - Environ 800m des habitations de la rue du grand coron et de la rue d'Athis
 - Environ 830m des habitations de la rue du Paradis
- Projet s'intégrant dans le contexte d'une **consultation populaire** (vote citoyen le 11/06)
- Luminus souhaite mener pendant toute la durée des études une démarche **de consultation et de participation** pour intégrer vos remarques et observations, et modifier le projet le cas échéant afin que le projet s'intègre au mieux au niveau de votre territoire.

Zone de Projet

- Zone agricole
- À proximité de la N549 et de la N555
- Sur les communes de Honnelles et de Dour



Zone de Projet - zoom

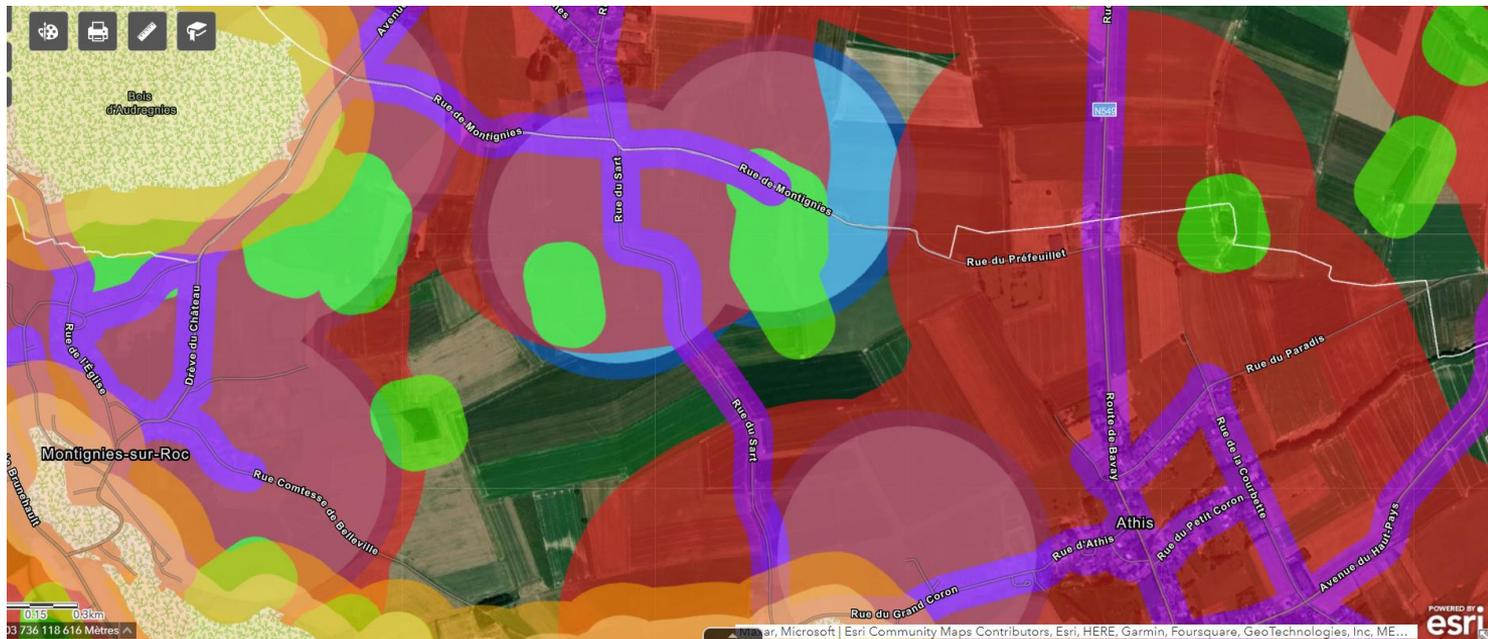
Atouts du site :

- Bon potentiel venteux
- En bordure axe structurant (N549 et N555)
- Respect des distances aux habitations
- Accessibilité du site



Principales zones de garde - habitats et maisons isolées

- **Zone d'habitat**
 - 600 m: rouge plein
- **Maisons isolées :**
 - 400-450 m : bleu



Autres distances de garde

Réseaux structurants:

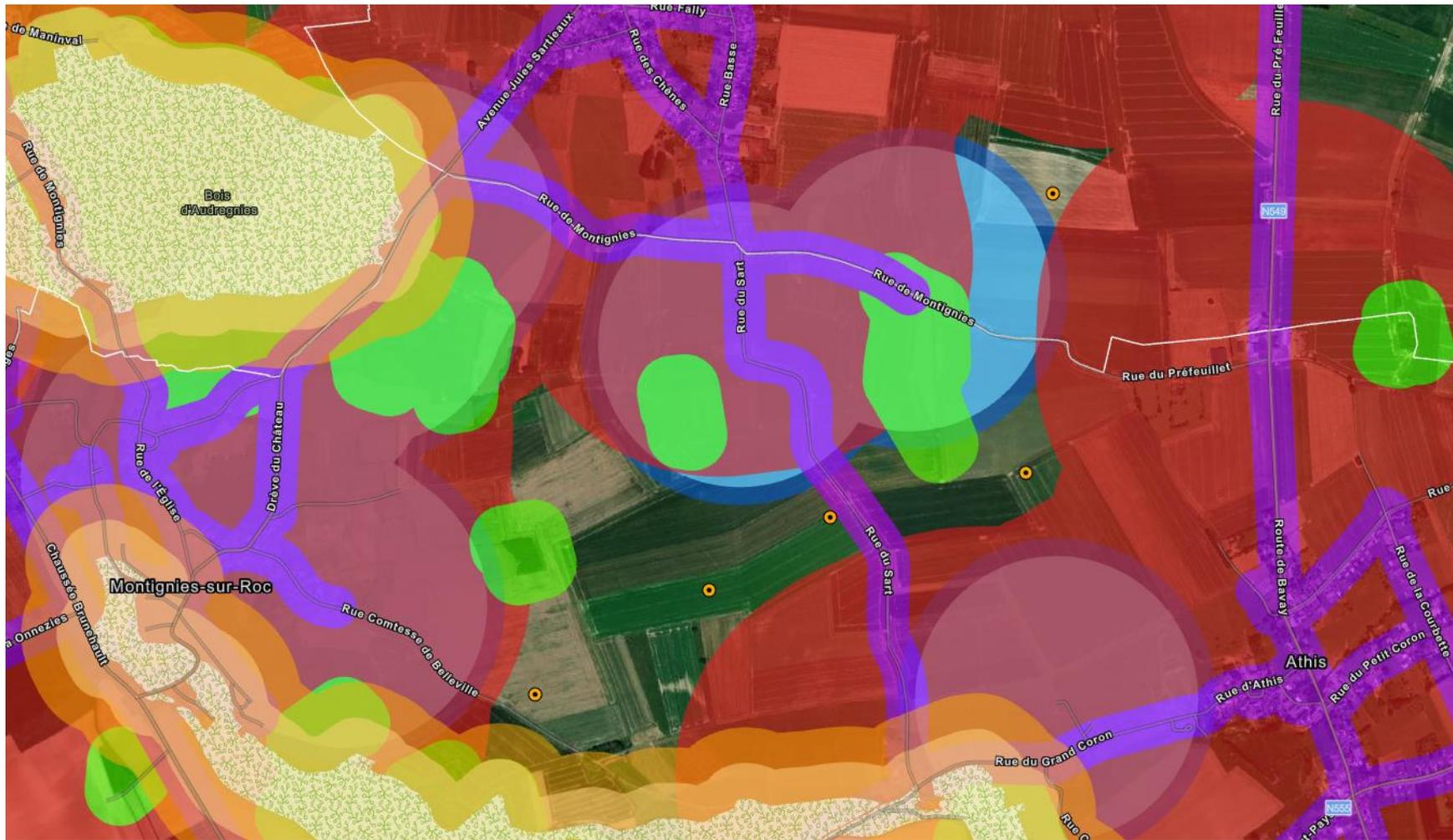
- **Routes (cfr recommandation Code du Développement Territorial (CoDT))**
 - en mauve (60m)

Zones forestières

- en vert (100m)

Natura 2000:

- Coloration jaune/orange



Avant-projet maximaliste

- Nombre maximum d'éoliennes : 5
- Puissance nominale : max. 4,2 MW/éolienne
- Hauteur totale: max 200 m (pointe de pale)
- Rotor de 150m diamètre
- Production annuelle estimée : environ 42.000 MWh/an (de l'ordre de 8.400 MWh/ éolienne)
- Besoins en électricité pour un équivalent de 12.000 ménages (3,5 MWh/ an pour un ménage moyen)
- Nombre de tonnes de CO2 évitées = environ 6.000 tonnes par an soit l'équivalent des émissions annuelles de 2.140 voitures diesel



Biodiversité

Luminus s'engage à travers sa **politique biodiversité** à contribuer activement à la protection et la préservation des écosystèmes.

Cette politique biodiversité liste les engagements de Luminus, en particulier en matière:

- de dialogue avec les parties prenantes,
- de sensibilisation des publics,
- et de réduction de la contribution des activités aux cinq facteurs* de pression majeurs sur la biodiversité.

**Changement d'usage des terres et des mers, exploitation des ressources, changement climatique, pollutions, espèces exotiques envahissantes.*

Concrètement, dans le cadre des projets éoliens, ceci peut se traduire p.ex. par:

- l'application de **Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques**;
- **L'étude, le suivi et le bridage éventuel des machines en vue de protéger les oiseaux et chiroptères**;
- Etc,

Pour plus de détails, nous vous invitons également à consulter notre rapport RSE: <https://www.luminus.be/fr/corporate/developpement-durable/rapport-developpement-durable/>



Un développement éolien dans le respect et l'amélioration de la biodiversité

- Développement d'espaces favorables au déploiement de la faune sauvage dans les plaines agricoles
- Préservation des chauves-souris
- Mise en place d'un site propice au développement du Hibou Grand Duc d'Europe et suivi de sa nichée
- Fauchage tardif pour éloigner certains rapaces des machines
- Créations de mares et restaurations de vallées humides favorables à la Cigogne Noire

Ces mesures en faveur de la bio diversité nécessitent le développement d'une expertise spécifique et une interaction soutenue avec les autorités en charge de ces matières (DNF...)



Busard des roseaux et hibou des marais observés alors qu'ils avaient quasiment déserté ce type de plaines marquées par l'agriculture intensive



Mares et vallées humides



Relocalisation et accompagnement de la Nichée du Grand Duc d'Europe



Zones de fauchage tardif favorisant l'évitement des éoliennes par les rapaces



Démarche inclusive et partenariale

Des retombées positives sur les plans environnemental, économique et social

- Privilégier les entreprises locales et proches pour les travaux de voiries
- Favoriser les retombées touristiques (projet didactique, récréatif,...)
- Une incidence budgétaire : taxe par mât d'éolienne
- En tant que commune membre de CENEO: retombées économiques via les participations dans « Activent Wallonie »
- **Ou un partenariat avec Luminus pour la réalisation de services énergétiques** adaptés qui facilitent la résilience du territoire et augmente son attractivité

Participation citoyenne



- Parts de 25 €
- Investissement maximum: 10.000€
- Dividendes jusque 4 % brut
- Dividende exonéré d'impôts jusque 812 €
- Les parts peuvent être revendues après 5 ans

Visitez
lumiwind.be



Etude d'incidences sur l'environnement

Sertius

Tanguy De Jaegere



Etude d'Incidences sur l'Environnement

Projet éolien à Honnelles

Réunion d'information préalable du public
30 mai 2023

Tanguy De Jaegere

sertius

www.sertius.be



Expertise dans plusieurs domaines



Environnement
(EIE, ISO, etc.)



Sol
(Investigation et
assainissement)



Juridique
(conseils, recours, etc.)

- ✓ Actif dans les 3 régions de Belgique
- ✓ Agréé EIE et Sol en Région wallonne

QU'EST-CE QU'UNE EIE?

- = Rapport d'expert indépendant joint à une demande de permis
- = Identifie, décrit et évalue les incidences sur l'environnement :
 - Effets directs / indirects
 - A court / moyen / long terme
 - Lors de la construction / exploitation / démantèlement
- = Évalue les alternatives possibles
- = Formule des recommandations à l'attention du Demandeur et de l'Autorité
- = Apporte des réponses aux demandes / remarques / suggestions du public
- = Outil d'évaluation, d'orientation, d'information et d'aide à la décision

L'EIE fera l'objet d'une évaluation par les Pôles Environnement et Aménagement du Territoire

Analyse des critères d'implantation

Distance à l'**habitat**

(Zone d'habitat au plan
de Secteur + Habitations
hors zones d'habitat)

Distance aux **infrastructures**

(Autoroutes, routes, lignes
HT, conduites de gaz,
radars, liaisons
hertziennes, etc.)

Distance aux **zones d'intérêt biologique**

(Natura 2000, SGIB, etc.)

Localisation par rapport aux **zones d'intérêt paysager**

Localisation par rapport aux autres **parc éoliens**

(en projet, autorisés ou
existants)

etc.

➤ **Milieu physique :**

- ✓ Sol et sous-sol
- ✓ Eaux souterraines et eaux de surface
- ✓ Qualité de l'air → Gain en CO₂, SO₂, NO_x et poussières

➤ **Milieu biologique :**

- ✓ Description des habitats sur le site et aux alentours
- ✓ Avifaune et chauve-souris → Relevés sur le terrain

➤ Milieu humain :

- ✓ Cadre de vie et paysage (photomontages)
- ✓ Patrimoine et biens classés
- ✓ Bruit (mesures du bruit ambiant et modélisations)
- ✓ Ombre mouvante
- ✓ Activités socio-économiques

➤ Infrastructures :

- ✓ Servitudes aviation civile et militaire
- ✓ Lignes haute-tension, pipeline
- ✓ Voiries, mobilité, sécurité

- **Formule des recommandations**

 - = mesures pour éviter / réduire / compenser les incidences négatives (si le projet était autorisé)

- **Tient compte des spécificités du projet**

 - ✓ Nombre et puissance des éoliennes
 - ✓ Dimensions de la nacelle et du rotor
 - ✓ Impacts cumulatifs avec les autres parcs voisins
 - ✓ Impacts transfrontaliers

- **Tient compte des spécificités du site**

 - **Votre avis/connaissance des lieux est important !**

VOTRE PARTICIPATION - RAPPEL

✓ Réunion d'Informations Préalable (RIP)

- 30/05/2023 (ce soir)
- PV de la RIP sera annexé à l'EIE

✓ Courrier (délai de 15 jours)

- Délai de 15 jours calendrier
- Adressé à la commune et au Demandeur !

Avant le
dépôt de
la
demande
de permis

✓ Enquête publique

- 30 jours

Après le
dépôt

Merci pour votre attention

sertius

www.sertius.be



RAPPEL: Comment participer à la consultation?

Suite à cette réunion, chacun a la possibilité, dans un délai de 15 jours (soit jusqu'au mercredi 14 juin 2023) d'adresser ses observations et suggestions:

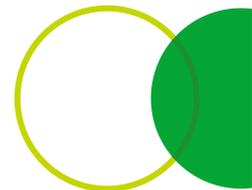
- Faire part de vos remarques qui seront consignées dans un PV officiel pendant cette réunion
- Faire part de vos observations et suggestions par écrit:

- **Collège Communal de Honnelles,
Administration Communale,
Rue Grande 1
7387 Honnelles**

- avec copie à Luminus, rue de la Barrière, 44 à 4100 Seraing ou benoit.van.geebergen@luminus.be

Afin que celles-ci soient prises en compte lors de la réalisation de l'étude d'incidence par le bureau d'études Sertius.

(Coordonnées disponibles pour mémoire via brochures distribuées et/ou via avis publié dans la presse locale)



Merci pour votre
attention



Questions et réponses





Ensemble, faisons la différence